

# Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition

Mardi 10 mai - 19h

Depuis 2006 en France, le 10 mai est la "Journée nationale de commémoration des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition". La Ville de Villeparisis entend bien inscrire désormais cette journée de commémoration à l'agenda.



Pour la première fois, la Ville organise ainsi cette année un temps fort, le soir du mardi 10 mai, pour participer à cette journée nationale. **Elle sera articulée autour de prises de parole, d'une prestation musicale, de lectures de textes et d'une exposition autour d'un instrument de musique, connu pour avoir été popularisé par des esclaves en quête de liberté.**

Ce travail a notamment été réalisé avec des jeunes du Conseil municipal des jeunes (CMJ) et avec plusieurs associations. Le programme d'histoire des collégiens de 4e par exemple, aborde précisément le thème de la traite négrière et de l'abolition de l'esclavage.

D'autres actions comme des conférences-débats, des chants ou la projection d'un documentaire pourront venir compléter cette programmation déjà riche l'an prochain.

La France est le premier État et demeure, à ce jour, le seul qui ait déclaré la traite négrière et l'esclavage comme un « crime contre l'humanité » dans sa loi du 21 mai 2001. La mairie de Villeparisis, attachée au devoir de mémoire, souhaite inscrire durablement cette journée à l'agenda municipal.

Pour favoriser une culture de la paix, tout au long de l'année, elle rend hommage à toutes les victimes de guerre, encourage les échanges entre les générations, et souhaite permettre aux plus jeunes de connaître leur histoire pour les aider à devenir de futurs citoyens.









## Coordonnées

Hôtel de Ville  
32 rue de Ruzé  
77270  
Villeparisis  
Infos pratiques

Le 10 mai est la "journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition" depuis 2006.

La France est le premier État et demeure le seul qui, à ce jour, ait déclaré la traite négrière et l'esclavage "**crime contre l'humanité**". Elle est également le seul État à avoir décrété **une journée nationale de commémoration**.

À l'occasion de cette journée, des actions sont menées par l'Éducation nationale notamment dans les centres de documentation et dans les établissements scolaires. Il s'agit également d'**une journée de réflexion civique sur le respect de la dignité humaine et la notion de crime contre l'humanité**.